

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Date de convocation : 30 mars 2021

L'AN deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, M. ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYÇAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme LEGARTO Monique, Mr LABORDE Arnaud, Mme PREBENDE Amaia.

PROCURATIONS :

Monsieur LABORDE Arnaud a donné pouvoir à Mme EYHERABIDE Marie,
Madame PREBENDE Amaia a donné pouvoir à M. AYCAGUER Pettan

Monsieur Robert CHRISTY a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 11 mars 2021. Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Affectation des résultats :

- du budget « Commune »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	143 572,90 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	143 572,90 €
- un excédent d'investissement de :	530 373,85 €
- un déficit des restes à réaliser de :	3 636,00 €
Soit un excédent de financement de :	526 737,85 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : Excédent	143 572,90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	143 572,90 €
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent :	530 373,85 €

L'affectation des résultats du budget général est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- du budget « Chemins – Bideak »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	978,24 €
- un excédent reporté de :	22 447,59 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 425,83 €
- un excédent d'investissement de :	8 697,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	8 697,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : Excédent	23 425,83 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	23 425,83 €
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent :	8 697,00 €

L'affectation des résultats du budget général est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- du budget « Lotissements »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
- un excédent d'investissement de :	66 847,08 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	66 847,08 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : Déficit	0,00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent :	66 847,08 €

L'affectation des résultats du budget général est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Du budget « Cimetière »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0,42 €
- un excédent reporté de :	217,53 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	217,95 €
- un excédent d'investissement de :	24 317,35 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	24 317,35 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : Excédent	217,95 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	217,95 €
Résultat d'investissement reporté (002) Excédent :	24 317,35 €

L'affectation des résultats du budget général est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°) – Vote des taux :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département des Pyrénées-Atlantiques, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13,47 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 25,68 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 12,21 % et du taux 2020 du département, soit 13,47 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 30,70 %.

Monsieur le Maire propose de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,70 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 25,68 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 651 565 € et le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,68 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,70 %.

TAXES	Bases d'imposition 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	TAUX 2021	PRODUIT 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 546 492 €	2 507 000 €	25,68 %	643 798 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25 518 €	25 300 €	30,70 %	7 767 €
			TOTAL	651 565 €

4°) – Vote des budgets primitifs

- du budget «Commune»

Madame DAGUERRE présente à l'assemblée le projet de budget primitif.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 1 922 271,19 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 2 357 009,80 €.

Le remboursement de la dette se traduit par le règlement d'un montant de 45 500,00 € d'intérêts et de 178 400 € de capital.

L'augmentation du chapitre 65 se justifie essentiellement par les prévisions de participation au SIRP Ikas Bidea, le versement de subvention qui n'ont pas été effectué en 2020 car les manifestations n'ont pu avoir lieu en raison de COVID.

En section d'investissement l'une des principales modifications par rapport au budget précédent a été la suppression de restes à réaliser concernant le programme de la salle de sport. En effet ces restes à réaliser engendraient un besoin de financement important en section d'investissement. Ce besoin se traduisait par une mobilisation de l'excédent de fonctionnement. Ceci ne permettait pas de constituer un fonds de roulement.

Dans le programme « Salle de sports » la prévision indiquée concerne à présent le remboursement du fonds de concours.

Plusieurs programmes ont été ouverts :

- Travaux Mairie et bâtiments communaux : Il est prévu des travaux de rénovation énergétique sur certains bâtiments communaux (salle de réunion de la Mairie, bâtiments de l'ancien camping).

- Amikuze Park : Cette opération comprend la réalisation de travaux d'aménagement d'un espace de loisirs comprenant un skate park, un pumtrack, une aire de jeux pour enfants, une base vélo, un parking. Le montant estimé est de 805 339,20 € TTC financé par des subventions prévisionnelles d'un montant de 432 601,00 €. Il est précisé qu'en 2022 cet investissement pourra bénéficier du Fond de Compensation de TVA estimé à 110 090 €. Ce qui reviendrait à un coût final pour la commune de l'ordre de 262 648,20 €.

- Aménagement Halle : Il comprenait une opération urbaine 3^{ème} tranche dans laquelle se présentait deux volets (fonctionnement et investissement). La partie fonctionnement était réalisée en grande partie par l'Union Commerciale et Artisanale (Salon de printemps, Des affaires à St-Palais, Habille toi à Saint-Palais, Concours de vitrines, Marché de Noël). Le volet investissement comprenait le réaménagement des halles alimentaires. Cette opération a fait l'objet d'un récapitulatif des dépenses et il s'avère que la subvention perçue doit être en partie remboursée à la Région. Le trop perçu est estimé à 9 300,00 €.

- BICI MUGI : Ce projet consiste à améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises. Le programme d'action comprend la définition d'un schéma Vélo Saint-Palais et communes alentours managé par le Syndicat des Mobilités, un diagnostic accessibilité EV3/services Publics, l'aménagement de l'itinéraire EV3, l'aménagement d'une ligne structurante reliant le centre et l'EV3 aux principaux services publics.

La participation communale maximale à ce projet est estimée à 375 508,80 € TTC subventionnée par le FEDER à 65 % sur le HT. Une tranche des travaux est prévue cette année estimée à 120 000 € TTC.

Le budget primitif 2021 « COMMUNE » a été adopté à la majorité de quinze voix « pour » et trois voix « abstentions ».

- du budget «Chemins - Bideak»

Le budget primitif 2021 de Chemins Bideak s'équilibre à la somme de 140 525,83 € en section de fonctionnement et 34 000,00 € en section d'investissement.

Les produits sont constitués des entrées, des locations, des subventions (Commune, Département, CAPB...).

En section d'investissement, il est prévu des travaux d'aménagement de l'espace accueil afin d'y accueillir l'Office de tourisme.

Le budget primitif 2021 de Chemins Bideak est adopté à la majorité de quinze voix « pour » et trois voix « abstentions ».

- du budget « Lotissements»

Le budget primitif 2021 de Saint-Palais - Lotissements s'équilibre à la somme de 22 870,83 € en section de fonctionnement et 89 717,91 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2021 de Saint-Palais - Lotissements est adopté à l'unanimité des membres présents.

- du budget «Cimetière»

Le budget primitif 2021 du cimetière s'équilibre à la somme de 222,95 € en section de fonctionnement et 27 317,35 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2021 du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

5°) – Création d'un poste d'adjoint administratif :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services à l'espace « Chemins, Bideak, .. », il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif pour l'affecter à Bideak. Cet emploi serait créé à compter du 01 juin 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de cet emploi au grade d'adjoint administratif à compter du 01 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer à compter du 01 juin 2021 un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif.

6°) – Transfert du permis de construire n°PC64 493 19 B 0011 / AT 64 493 19 B 0005 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire relatif à la construction de la salle omnisports d'Amikuze avait été délivré le 11 octobre 2019 au nom de la Commune de Saint-Palais

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération Pays Basque par délibération du 26 septembre 2020 a reconnu d'intérêt communautaire la réalisation de la salle omnisports d'Amikuze.
Aussi par cette délibération il est rendu nécessaire de transférer le permis de construire à la CAPB.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le transfert de permis de construire n° PC 64 493 19B0011 / AT 64 493 19B0005 relatif à la construction de la salle omnisports d'Amikuze

L'assemblée, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer le transfert du permis de construire n° PC 64 493 19B0011 / AT 64 493 19B0005.

Monsieur le Maire fait part également à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de la salle omnisports d'Amikuze, la commune avait souscrit plusieurs marchés avec certaines entreprises (Société ELYFEC, Société BUREAU VERITAS et le Groupement COUDENEAU / LAFFITTE / LURO / CARTE Atlantique / IDB Acoustique / LES 3D (co-traitants).

Aussi il est également nécessaire de transférer ces marchés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'assemblée, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer le transfert de ces marchés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

7°) - Compte rendu de commissions :

- Commission des finances :

Mme DAGUERRE donne lecture du compte rendu de Mme LEGARTO :

Point financier des comptes de la commune au 31/03/2021

A. LA COMMUNE

I. Etat de la trésorerie de la commune au 31/03/2021

La trésorerie au 31/03/2021 s'élève à 813 601€ (corrigé des remboursements de prêts de mars) contre 770 997€ à fin décembre 2020, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 631 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020. Dans ces conditions la trésorerie propre à Donapaleu s'élève à 182 537€.

II. Les équilibres financiers

Le TDB au 31/03/2021 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 436K€ soit 24,60% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de 352K€ soit 23,50% des dépenses prévisionnelles ;

Sachant que les 3 premiers mois représentent 25% de l'exercice, il ressort que les dépenses ne sont pas linéairement réparties sur les 12 mois de l'exercice.

Dans la section investissement, les recettes sont de 32K€ pour des dépenses de 44K€.

Après vote du BP 2021, et à la fin juin 2021 une situation intermédiaire vous sera présentée accompagnée d'une comparaison avec 2020.

B. BIDEAK

BIDEAK est fermé.

Sa trésorerie s'élève à 30K€ contre 34K€ au 31/12/2020.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

La Commission urbanisme s'est réunie le 14 avril 2021. Il a été question des travaux des salles de réunion de la mairie. L'option choisie est de garder le plafond existant.

Trois devis ont été demandés pour la rénovation de la maison en briques. L'Entreprise Barat a été retenue. La consolidation des murs sera effectuée par l'Entreprise Gariador.

- Consommation électrique des bâtiments communaux et éclairage public :

Différentes coupures sur les éclairages publics ont été effectuées. Le premier constat est une baisse de moitié de la consommation électrique lorsque l'éclairage public est coupé de 22 h à 6 h.

L'école maternelle fera partie des travaux de rénovation énergétique prévue en 2022. Ce bâtiment est à ce jour très consommatrice d'énergie.

- Commission Santé – Social – C.C.A.S :

- Centre de vaccination :

Mr Etchepareborde informe que depuis le 29 mars 2021 le centre de vaccination se situe à Airetik. Il est rappelé que l'installation du centre de vaccination est à l'initiative des Groupements de Professionnel de Santé et de la Commune de Saint-Palais. A ce jour le centre de vaccination permet des vaccinations à la journée de l'ordre de 154 à 195.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques est le département qui vaccine le plus. 22 % ont reçu la première injection.

Monsieur le Maire rappelle que la commune met gratuitement à disposition les locaux. Elle prend à sa charge les frais d'électricité, de téléphone, d'internet. La commune prend également à sa charge les frais de déplacement pour aller chercher les doses à l'hôpital de Bayonne et ce deux fois par semaine, elle prend à sa charge la désinfection des locaux. Le coût est de 1200 € à 1500 € par mois.

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 08 avril 2021. Il a procédé au vote du compte administratif et du budget primitif 2021.

Les subventions ont également été votées. Les attributions restent les mêmes que l'année dernière. Toutefois une réflexion sera amenée afin de définir les modalités de leurs attributions afin de privilégier des associations de proximité.

Le budget pour cette année a été augmenté de l'ordre de 3 000,00 €. La prévision sur le poste des aides a été augmentée. En effet l'accent est porté essentiellement sur les aides susceptibles d'être accordées en raison de la crise sanitaire. Les frais de repas des aînés qui étaient jusque-là inscrits dans le budget du CCAS ont été enlevés pour les inclure dans le budget de la commune. En effet il a été estimé que ces frais de nature festive n'avaient pas leur place dans le social.

Un nouveau bailleur social (Habitat Sud Atlantic) va prendre en charge les 27 logements réalisés par Nexity. Sur ces 27 logements, 6 vont dépendre de la commune. La commune aura son mot à dire sur leur attribution.

La commission d'attribution va se mettre en place courant mai. Les logements seront livrés le dernier trimestre 2021.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Projet d'équipements de loisirs :

Mr Aycaguer Pettan présente les orientations du projet de skate park avec différentes formes envisageables recues des maîtres d'œuvre Charlot et Yabar. La commission leur a demandé de faire un mix de ces options.

Les tracés de circuit de randonnée ont bien avancés. Sur les cinq tracés déjà préparés deux seront proposés dans un avenir proche aux services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ces tracés pourraient intégrer le Plan Local de Randonnée. D'autres tracés vont être proposés dans le cadre des balades communales. Enfin à moyen terme d'autres propositions de circuits viendront enrichir ces dispositifs.

Il faudra également avancer sur les différents équipements ayant trait à la pratique du vélo, notamment la base vélo à Bideak et la base vélo en centre-ville.

Un accompagnement sur le thème de la mobilité douce sera sollicité auprès des services du Conseil Départemental. Il leur sera demandé la possibilité de revoir certains aménagements sur la montée aux statuts et la voie ferrée. En effet ces aménagements et notamment certains passages ne sont pas adaptés pour le passage des vélos.

Mr Aycaguer fait part à l'assemblée d'un projet au Collège d'Amikuze. Il serait envisagé l'équipement d'une trentaine de vélos pour circuler dans Saint-Palais. Leur entretien serait effectué par le Collège d'Amikuze.

La Mairie approuve cette initiative qui contribue à renforcer la politique de développement de la mobilité douce.

- Conseil des jeunes :

La mise en place d'un conseil des jeunes est à l'étude. L'objectif ce conseil le dernier trimestre de cette année. Les modalités et fonctions doivent être précisées.

- Commission vie associative et culturelles :

BIDEAK

- Réouverture repoussée au 1^{er} Juin ou 1^{ère} quinzaine de Juin
- Le lycée Errecart serait favorable pour établir un partenariat sur un projet de stage durant l'année scolaire 2021-2022 sur le thème des chemins

Répertorier et identifier les chemins

Etablir une cartographie

Donner une dimension écologique

- L'exposition des photos de Serge Mainguet (Begirada) ne pourra pas se faire à la médiathèque comme prévue (raison sanitaire). L'exposition, au mois de juin, aura lieu dans la grande salle à Bideak, à la place de Laxoa (qui ne sera donc présent que Juillet et Août)

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Plusieurs rencontres concernant son transfert à Bideak

- Etablissement convention avec la CAPB et aspects d'organisation avec Marie Hélène ERNAGA (responsable du pôle Basse Navarre)
- Projection sur les fiches de poste de Joëlle et Maïtena et parties techniques : logiciels, informatiques... A affiner à l'usage
- Réflexion sur l'aménagement du bureau d'accueil afin de pouvoir accueillir les 2 entités. Redisposition du mobilier existant (belle qualité) : modification de l'orientation des bureaux, déplacement de la colonne électrique (devis Bedecarrats inférieur à 700 euros, travail effectué cette semaine). Réorganisation salle d'attente, brochures publicitaires, coin vente
- Vu avec Iban Lamarque la signalétique au niveau de Bideak, devis en cours. La signalétique en ville sera vue avec Christian
- Démarrage des travaux du parking, arrachage des plantes en cours

GITE DES PELERINS rencontre 30 Mars

Ouverture prévue de 02 Mai, repoussée au 15 Mai en raison des mesures sanitaires

- Accueil tous les jours à partir de 14 H, un protocole sanitaire a été rédigé
- Les pèlerins passeront par l'entrée principale de Chemin-Bideak en période d'ouverture. Au delà l'entrée se fera Impasse du Prieuré. Avant 14 h, les pèlerins auront accès au site Chemin Bideak mais pas au gîte
- Les pèlerins auront accès au jardin : le portail entre le gîte et le jardin sera ouvert de 14h à 21h. Les hospitaliers se chargeront de son ouverture et de sa fermeture.
- De 18h à 21h, les pèlerins auront accès au cloître par le couloir des wc. La porte sera fermée pendant les ouvertures du site pour éviter que les visiteurs ne circulent dans l'espace pèlerins et ne sortent par le portail « Impasse du Prieuré »
- Quelques aménagements sont prévus : installation électrique sous la terrasse, dépose de l'étendoir à linge intérieur, arrachage des végétaux sous l'étendoir extérieur.

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Marché :

La section BTS de Errecart étudie la possibilité d'un marché de « jeunes producteurs » le samedi matin. Les conditions pour y participer seraient des jeunes installés depuis moins de 5 ans dans un rayon de 30 kms. Ce marché serait d'une fréquence d'une fois par mois tous les derniers samedis. Les restaurateurs pourraient proposer un menu dont les produits proviendraient des producteurs du marché.

- Petites Villes de Demain :

L'union Commerciale et Artisanale sera partenaire de ce programme.

- Référents de quartiers :

Un courrier sera transmis expliquant le principe des référents de quartier.

8°) – Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45